

PROCÈS-VERBAL de la cent-trente-sixième réunion de la **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 11 mai 2021 à 9 h, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 14 SEPTEMBRE 2021

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BENOIT, Monique Professeure, Département des sciences infirmières	X		LEROUX, Mylène Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
BOUCHARD, Carl Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie	X		MARTIN, Suzanne Chargée de cours, Département des sciences de l'éducation	X	
GOUJAA, Raef Professeur, Département des sciences comptables	X		ST-PIERRE, Isabelle Professeure, Département des sciences infirmières		X
GOSSELIN, Éric Professeur, Département de relations industrielles	X				
Invités	Présent	Absent	Observateurs	Présent	Absent
MONFETTE, Olivia Professeure, Département des sciences de l'éducation	X		CHÉNIER, Valérie Coordonnatrice et attachée d'admin., Décanat des études		X
NADON, Martine Agente de recherche, Décanat des études	X		CICARDA, Amélie Coordonnatrice et attachée d'admin., Décanat des études	X	
			LAPOINTE, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	
			PUIGGROS, Otilia Chargée de cours, Département des sciences sociales	X	
Présidente	Présent	Absent	Secrétaire	Présent	Absent
FORGET, Hélène Doyenne des études	X		COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	

*Absence motivée

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, madame Hélène Forget, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, la doyenne des études souhaite la bienvenue à un nouveau membre de la sous-commission d'études, monsieur Carl Bouchard, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie. Elle ajoute que madame Otilia Puiggros, chargée de cours au Département des sciences sociales, devrait se joindre à nous en tant qu'observatrice (son statut de membre de la sous-commission des études sera confirmé lors de la commission des études du 3 juin prochain).

1. Adoption de l'ordre du jour

À la demande d'un membre de la sous-commission des études, l'on convient en séance d'ajouter un point de discussion sur la moyenne cible pour les cours de séminaire.

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1 Cent-trente-cinquième (16 février 2021) réunion
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
3. Projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes
4. Mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »
5. Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques
6. Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés
7. Mode de fonctionnement de la sous-commission des études : conflit d'intérêts
8. Calendrier des rencontres de la SCE pour l'année universitaire 2021-2022
9. Période d'information et questions
 - 9.1 Information sur le doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS)
 - 9.2 Moyenne cible pour les cours de séminaire
10. Prochaine réunion (17 août 2021)
11. Clôture de la séance

2. Procès-verbal

2.1 Cent-trente-cinquième (16 février 2021) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal de la cent-trente-cinquième (16 février 2021) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La doyenne des études informe les membres de la sous-commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la cent-trente-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

3. Projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes

La doyenne des études commence par faire une brève présentation du projet. Il s'agit d'un programme de 9 crédits qui sera offert à temps partiel aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme. L'on souhaiterait accueillir la première cohorte d'étudiants.es à l'automne 2022. Ce programme fait partie des projets inédits en éducation financés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Dans un premier temps, le programme serait offert seulement à l'UQO et, par la suite, de façon conjointe avec d'autres universités. Les objectifs principaux du programme sont de consolider la formation des personnes accompagnantes et de contribuer à la valorisation du rôle des personnes enseignantes.

La doyenne des études invite ensuite mesdames Mylène Leroux et Olivia Monfette, professeures au Département des sciences de l'éducation, ainsi que madame Martine Nadon, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Madame Leroux confirme que le projet de création de ce programme court est relié à un projet inédit financé par le MES, soit le projet TrEnsForma. Ce projet a pour but de développer un programme visant l'accompagnement d'étudiants.es en formation ou en insertion professionnelle. Elle explique que différents types d'activités permettent d'accompagner ces étudiants.es : activités de mentorat, activités d'autoformation, activités de coformation et des activités de formation créditée et non créditée. Le programme court proposé s'inscrit dans le 4^e type, la formation créditée, et est conçu pour former à l'accompagnement tant des personnes en formation initiale, en formation continue que celles en insertion professionnelle. Il vise une population très variée, mais plus particulièrement les enseignants.es associés.es et les superviseurs.es. de stages.

Madame Leroux explique ensuite que le programme est composé de 2 cours obligatoires de 3 crédits chacun, dont un cours de base à suivre en début de formation et un cours à suivre en fin de formation qui consiste à mettre en œuvre un projet d'accompagnement. Entre ces cours, l'étudiant.e doit choisir un cours optionnel de 3 crédits parmi la liste proposée en fonction de ses intérêts et de la catégorie d'étudiants.es qu'il ou elle accompagne. Dans une prochaine étape, l'intention est d'offrir le programme dans une perspective universitaire en incluant d'autres établissements. Un protocole d'entente à cet effet est actuellement en développement. Plusieurs universités ont manifesté leur intérêt pour offrir le programme de manière conjointe : l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT, l'UQTR et l'Université de Sherbrooke.

Madame Leroux précise qu'un mode d'enseignement hybride sera privilégié, combinant l'enseignement en présentiel et à distance, le mode synchrone et le mode asynchrone. Elle ajoute que le cheminement du programme est conçu pour accueillir des cohortes débutant au trimestre d'automne (cours de soir la semaine) et au trimestre d'été (cours condensés). En ce qui concerne les motifs de création du programme, elle explique qu'il existe actuellement des formations en accompagnement, mais qu'elles sont informelles, non créditées et de très courte durée. Le programme court propose donc une formation renforcée et créditée qui saura mieux répondre aux besoins des personnes accompagnantes.

Madame Nadon ajoute qu'étant donné le profil des populations visées, une seule base d'admission a été retenue pour le programme, soit l'admission sur la base des études universitaires. Elle mentionne aussi qu'en plus des documents habituels demandés pour l'admission, les candidats.es devront remplir un questionnaire. Celui-ci servira à définir le profil des candidats.es afin de mieux les accompagner.

Madame Monfette, qui enseigne au campus de Saint-Jérôme, ajoute que les populations visées dans les Laurentides ont déjà manifesté le désir de se former en accompagnement.

En réponse à une première question d'un membre de la sous-commission des études, madame Leroux confirme que les étudiants.es qui auront suivi et terminé le programme court pourraient se voir reconnaître des cours s'ils ou elles poursuivent des études au DESS en administration scolaire ou à la maîtrise en éducation avec concentration en administration scolaire.

En réponse à une seconde question, madame Leroux explique que le programme sera éventuellement offert conjointement avec d'autres constituantes, mais que l'élaboration du programme a été menée par l'UQO et non de façon conjointe afin d'accélérer le développement et de bénéficier de la subvention du MES. Le membre de la SCE demande aussi comment tous.les étudiants.es pourront atteindre les objectifs du programme étant donné la diversité des profils. Madame Leroux répond que la diversité des profils est la bienvenue et qu'elle sera prise en compte dans une optique de différenciation pédagogique. Madame Monfette renchérit en rappelant que l'étudiant.e pourra choisir un cours optionnel adapté à son profil et ses besoins. Madame Nadon ajoute que le comité de développement du programme s'est référé à différents cadres de référentiels de compétences professionnelles pour établir les compétences à développer et qu'il y a eu un consensus entre les établissements participant au projet TrEnsForma sur l'orientation du programme avant sa création.

En réponse à la préoccupation d'un membre concernant les objectifs très ambitieux du premier cours obligatoire, madame Leroux explique que celui-ci a été basé sur ce qui est fait actuellement dans la formation informelle, et ce, en moins d'heures. Elle est donc confiante que les étudiants.es seront en mesure d'atteindre les objectifs. En ce qui concerne la question du membre sur l'utilisation du terme « personnes enseignantes débutantes » dans le titre d'un cours optionnel, madame Leroux confirme qu'il s'agit de l'appellation usuelle que l'on retrouve dans la littérature.

En réponse à un autre membre qui demande une clarification sur le mode d'enseignement, madame Leroux dit que celui-ci sera hybride, mais qu'à l'heure actuelle, le pourcentage d'activités en présentiel et à distance n'a pas été déterminé. Elle précise qu'une offre de cours en présentiel est prévue, notamment en coenseignement, ce qui permettrait d'avoir des cours en présentiel dans chaque université d'attache.

Les membres de la sous-commission des études remercient les promotrices pour leur excellent travail et leur présentation. La doyenne des études invite mesdames Mylène Leroux et Suzanne Martin à se retirer pendant la délibération des membres de la SCE, car elles sont respectivement promotrice et collaboratrice du projet.

La doyenne des études fait part de son inquiétude par rapport aux effectifs étudiants : selon elle, la participation d'autres constituantes sera nécessaire pour atteindre la moyenne cible dans les cours. Un membre partage cette inquiétude, notamment pour les cours optionnels qui vont varier selon les profils des étudiants.es. Cette personne croit qu'il serait peut-être mieux de miser sur des cours déjà existants offerts au DESS ou à la maîtrise. Un autre membre partage aussi cette opinion et souligne que 15 crédits de cours devront être créés pour un programme de 9 crédits.

Un membre suggère de mettre davantage l'accent sur le mode d'enseignement et de mentionner explicitement que des cours en présentiel pourront être offerts dans chacune des constituantes. Il croit aussi que ce serait une bonne idée de mentionner le pourcentage de cours en présentiel vs à distance, même si c'est seulement à titre indicatif. La doyenne des études mentionne que cet exercice peut être difficile, car l'on est toujours en attente d'une position de la haute direction de l'UQO sur la formation à distance. Cependant, elle reconnaît qu'il serait quand même possible de se prononcer sur le pourcentage souhaité.

La doyenne des études propose alors de modifier la résolution pour mentionner que le programme ouvrira à l'automne 2022 seulement s'il y a une cohorte suffisante au printemps 2022. Un membre se demande si l'on ne devrait pas préciser le nombre minimal d'étudiants.es requis pour la cohorte et la doyenne des études suggère de se baser sur la prévision d'effectifs fournie dans le projet de programme. Un membre demande alors si le

même principe s'applique pour les programmes de deuxième cycle. La doyenne des études répond qu'on ne peut pas revenir en arrière, mais que l'on commence à avoir cette réflexion pour les nouveaux programmes. Elle ajoute que, par ailleurs, l'on ne sait pas comment ce type de résolution sera reçu à la commission des études. Toutefois, cela s'est déjà fait de ne pas ouvrir un nouveau programme à cause d'un manque d'effectifs.

Un autre membre approuve l'ajout de cette condition et propose même d'adopter ce mode de fonctionnement à l'avenir si c'est bien reçu par la commission des études. Un membre fait aussi part de ce point de vue et ajoute qu'il faut aussi penser à la consolidation des programmes existants.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création du programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes, sous réserve des modifications au projet de résolution proposées en séance (résolution 136-SCE-300).

Les promotrices ainsi que madame Martin se joignent à nouveau à la réunion et la doyenne des études les informe des conditions qui ont été ajoutées à la résolution.

4. Mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »

La doyenne des études présente la mise à jour du calendrier des évaluations périodiques des programmes. Elle souligne les éléments suivants :

- La visite des experts externes pour l'évaluation du baccalauréat en informatique a eu lieu le 7 mai 2021;
- La visite des experts externes pour l'évaluation de la maîtrise en sciences et technologies de l'information a eu lieu le 30 avril 2021;
- Les programmes dont l'évaluation est aussi en cours : baccalauréat en psychologie, certificat en animation de groupes, baccalauréat en travail social, baccalauréat en sciences comptables.
- La reprise de l'évaluation de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines;
- L'amorce de l'évaluation du baccalauréat en administration à l'hiver 2021;
- L'évaluation des baccalauréats en génie électrique et génie informatique dont l'amorce est prévue en mai 2021;
- Le report de l'évaluation de la maîtrise en sciences sociales de l'année 2022-2023 à l'année 2023-2024;
- Le report de l'évaluation du doctorat en administration – gestion de projet de l'année 2022-2023 à l'année 2023-2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant la mise à jour du calendrier des évaluations périodiques des programmes et de la liste des programmes dits « exempts » (résolution 136-SCE-301).

5. Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques

La doyenne des études dépose le rapport annuel des évaluations périodiques des programmes.

Un membre se demande pourquoi l'évaluation du baccalauréat en sciences comptables n'a pas été jumelée avec l'accréditation de l'Ordre des CPA. La doyenne des études explique que les deux processus sont jumelés lorsque cela est possible, mais qu'il faut aussi s'assurer de respecter les délais prescrits par notre *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Un autre membre croit que l'on devrait promouvoir davantage cette pratique, car elle est beaucoup moins coûteuse, à la fois du point de vue humain que du point de vue financier.

6. Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés

La doyenne des études dépose le rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés.

Elle rappelle la position du MES, c'est-à-dire que les programmes sur mesure devraient être des programmes de transition et non des solutions permanentes. Elle mentionne ensuite que le MES a ajouté de nouvelles exigences pour les programmes sur mesure : il ne doit pas y avoir plus de 4 étudiants.es par programme et les programmes doivent ouvrir et fermer au même trimestre. Ces exigences rendent la gestion des programmes sur mesure beaucoup plus complexe et ont pour but de pousser les universités à développer leurs programmes disciplinaires. La doyenne ajoute que l'UQO se dirige dans cette direction et se penche actuellement sur l'offre d'un programme de doctorat en sciences infirmières et de programmes de doctorat et de maîtrise dans le secteur de l'environnement et de l'écologie.

7. Mode de fonctionnement de la sous-commission des études : conflit d'intérêts

La doyenne des études invite les membres de la sous-commission des études à lire la *Mode de fonctionnement de la sous-commission des études* et à préparer des suggestions pour le bonifier ou le modifier, s'il y a lieu. Il y aura un point consacré à ce projet lors de la prochaine sous-commission des études.

8. Calendrier des rencontres de la SCE pour l'année universitaire 2021-2022

La doyenne des études dépose le tableau des instances 2021-2022.

9. Période d'information et questions diverses

9.1 Information sur le doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS)

La doyenne des études explique que le doctorat interdisciplinaire en santé et société est un programme de l'UQAM et que l'UQ travaille actuellement sur un protocole afin que d'autres constituantes puissent l'offrir. Comme il s'agit d'un programme déjà existant et qu'il n'y a pas vraiment de place pour apporter des modifications, le projet ne sera pas soumis à la SCE pour obtenir son avis, mais il lui sera quand même présenté à titre informatif.

9.2 Moyenne cible pour les cours de séminaire

Un membre amène un point de réflexion sur les cours qui sont exclus du calcul de la moyenne cible, comme les cours laboratoires. Il se demande si l'on pourrait envisager d'exclure aussi les cours de séminaire, car ceux-ci sont basés sur les échanges et un cours de séminaire à 35 étudiants.es ne peut pas rencontrer les objectifs.

La doyenne des études dit qu'il y a en effet matière à réflexion. Elle mentionne qu'un travail est déjà amorcé pour définir ce qu'est un cours laboratoire et qu'elle a soumis à la commission des études l'idée de retirer les nouveaux programmes de la moyenne cible pour une durée de 4 ans. Elle ajoute toutefois que ces discussions seront à reprendre avec les nouveaux membres de la haute direction.

10. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mardi 17 août 2021.

11. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de la levée de l'assemblée à 11 h 05.

Original signé par :

La présidente, Hélène Forget
La secrétaire, Geneviève Cousineau